

COMMUNE DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal de Val-d'Oire-et-Gartempe ont été convoqués par écrit et à domicile le 14 août 2020 par Monsieur DUBOIS André, Maire de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe, pour une réunion devant avoir lieu le vendredi 21 août 2020, à 20 h 30, Salle polyvalente Jacques Brel - Bussière-Poitevine, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 juillet 2020
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Achat d'un ensemble immobilier
- Vente d'un terrain

SEANCE DU 21 AOÛT 2020

Etaient présents après l'appel nominal : Mr DUBOIS André - Maire, Mr NIVARD Fabrice – Maire délégué de Darnac, Mr REY Georges – Maire délégué de Saint Barbant, Mr LAVAUD Jean-Paul – Maire délégué de Thiat, Mr DAVID Daniel – 1^{er} adjoint, Mme LALUE Lucette – 2^{ème} adjoint, Mr DUPONT Jean-François 3^{ème} adjoint, Mme MALEJAC Marie-Thérèse – 4^{ème} adjoint, Mr DELAGE Jean-Marie – 5^{ème} adjoint, Mme LAURENT-DUSSY Claudine, Mr COMPAIN Jérôme, Mr SAVIGNAT Jean-Bernard, Mme LABROUSSE Marie, Mme DESCHAMPS-GRAVELAT Carine, Mme BUJON-THIMONNIER Marie, Mr DEMOUSSEAU Aurélien, Mr LASANCE Marcus, Mr MARTIN Arnaud.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme LONDEIX Colette – 6^{ème} adjoint à Mr NIVARD Fabrice, Mme BRIE Elina à Mme BUJON-THIMONNIER Marie, Mme MIGNON-MARTIN Gaëlle à Mr DUBOIS André, Mme SEGUY Christine à Mr REY Georges.

Absente excusée : Mme CHRETIEN Emmanuelle

Secrétaire de séance : Mme LABROUSSE Marie

Approbation du compte rendu du 17 juillet 2020

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

Acquisition d'un ensemble immobilier (AB 226, 227, 435, 620) place Adrien Girette et avenue de la Libération

Monsieur le Maire expose qu'un cabinet vétérinaire, confronté à une demande croissante d'interventions chez les éleveurs, cherche un local sur le territoire de la commune déléguée de Bussière-Poitevine pour y implanter un cabinet secondaire.

Contact a été pris avec les propriétaires d'un ensemble immobilier en vente depuis de nombreuses années, situé place Adrien Girette et avenue de la Libération, qui pourrait accueillir un tel projet. Ce bien est composé d'un commerce, d'une maison d'habitation et de 2 garages indépendants, pour une superficie totale de 969 m. Après discussion, le propriétaire a accepté de baisser le prix initial à 57 000 euros.

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et une voix contre (Mr LASANCE), le Conseil municipal :

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de favoriser l'implantation de professionnels au centre du village ;

APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier, composé des parcelles cadastrées AB 226, AB 227, AB 435 et AB 620, commune déléguée de Bussière-Poitevine, au prix de 57 000 euros ;

DIT que les frais notariés seront à la charge de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ou toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vente d'un terrain dans la zone artisanale de Gatebourg

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du courrier en date du 17 août 2020 de M. Howard CHARLESWORTH – Entreprise RCC 87 sise à Bussière-Poitevine sollicitant l'acquisition du terrain situé dans la Zone Artisanale de Gatebourg parcelle 234 section F, d'une surface de 10 746 m², pour construire un entrepôt. Monsieur le Maire, afin de maintenir l'activité sur le territoire de la commune, propose le prix de vente du m² à 1.50 €. Il rappelle que la compétence pour la gestion des zones artisanales revient à la Communauté de Commune du Haut Limousin En Marche et que la décision doit être soumise pour avis à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 21 voix pour et une abstention (Mr COMPAIN) :

EMET un avis favorable à la vente du terrain cadastré F 234 d'une superficie de 10 746 m² à M. Howard CHARLESWORTH,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour et 3 abstentions (Mme MALEJAC, Mr COMPAIN et Mr LASANCE) :

FIXE le prix du m² de ce terrain à 1.50 €,

DIT que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE le Maire à signer l'acte et toutes pièces relatives à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Marie LABROUSSE.

André DUBOIS.